



MAIRIE
de
LACHELLE
60190

Arrêté portant création de trois emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées et à mobilité réduite sur la commune de Lachelle

N° 60337- 2021 - 012

Le maire de la commune de LACHELLE, département de l'Oise

- Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales complétée et modifiée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 ;
- Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu le Code de l'action et des familles et notamment l'article L 241-3-2 ;
- Vu le code de la route et notamment l'article R417-11-3 ;
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Considérant la nécessité d'aménager et de réserver des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées.

ARRETE :

Article 1 : A compter de la date d signature du présent arrêté, trois emplacements de stationnement réservé aux véhicules transportant des personnes handicapées et à mobilité réduite sera matérialisé, en agglomération, Place René Coty et Place de l'Eglise.

Article 2 : Les utilisateurs de ces places doivent être porteurs d'une carte de stationnement de modèle communautaire pour personne handicapée, ou un macaron grand invalide de guerre (GIG) ou grand invalide civil (GIC).

Article 3 : Les mesures édictées dans les articles qui précèdent feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 6 : La gendarmerie d'ESTREES SAINT DENIS est chargée en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LACHELLE le 1^{er} juin 2021

Le maire

Xavier LOUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Oise,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESTREES SAINT DENIS
- Registre des arrêtés municipaux,